

LE CANAL DE BOURGOGNE A VÉLO

NOUVEAUTÉ

AVEC VÉLO : 45 €

PIÉTON : 40 €*

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024



 Circuit réalisable en
VTT, VTC et VAE

 57km de voie douce

 5H00 environ (sans
arrêt, à un rythme
tranquille)



UNE BALADE POUR TOUS, SANS DENIVELE

Départ direct de votre région en autocar Grand Tourisme **** vers 05h30 suivant le lieu de prise en charge en direction de Pouilly-en-Auxois. Arrivée vers 10h00. Notre autocar et sa remorque professionnelle vous dépose avec votre vélo pour une journée libre sur le canal de Bourgogne, voie verte réalisée sur l'ancien chemin de halage du canal de Bourgogne. **Découvrez cette route balisée, ponctuée d'étapes culturelles et gastronomique, cette route vous offre un large panel du patrimoine bourguignon. Cette belle véloroute vous emmène de Pouilly-en-Auxois, le sommet du canal de Bourgogne jusqu'à Dijon.**

*Possibilité d'être déposé à Dijon pour une journée libre à l'occasion des journées du patrimoine. Départ direct de Dijon à 17h00 pour une arrivée dans votre région vers 21h30.



Bulletin de participation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

Mail : _____

Lieux de prise en charge souhaité : _____

Type de vélos : _____

Je désire participer **à la Journée Canal de Bourgogne à Vélo le Samedi 21 Septembre 2024 :**

Nombre de participants avec vélo _____ x 45 € Nombre de piétons _____ x 40 € (Chèque à l'ordre d' Autocars Palisse)

Assurance annulation* _____ x 3 €

Noms des participants _____

Afin d'enregistrer votre commande merci de nous renvoyer ce talon accompagné de votre règlement à l'adresse suivante : AUTOCARS PALISSE « Route Nationale 7 » 26600 GERVAIS. (Pour tout renseignement contactez-nous au 04 75 08 40 11). A la réception de votre règlement nous vous appellerons pour vous confirmer votre inscription et une semaine avant le départ nous vous communiquerons les horaires et le lieu de départ le plus près de votre domicile.

* L'assurance annulation doit obligatoirement être souscrite à l'inscription. Le remboursement se fera uniquement sous présentation d'un justificatif médical. L'assurance est souscrite à titre individuel. Pour les groupes, seules les personnes présentant un justificatif seront remboursées.